

ARRETÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION ALTERNÉE ET D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Plaine-d'Argenson – Prissé-La-Charrière – Chemin rural // route des écoles

Le Maire de PLAINE-D'ARGENSON

VU le Code général de collectivités territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

Vu le Code général de la propriété de personnes publiques,

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> – partie signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié),

VU la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu l'état des lieux,

Vu la demande en date du 4 Novembre 2024 de l'entreprise COLAS France, TSA 70111 – CHEZ SOGELINK, 69134 Dardilly Cedex, représenté Mr Florian PROU, COLAS Agence de Niort, 582 Route de Paris, BP 20020, 79182 CHAURAY Cedex, demandant l'autorisation de stationnement de ses véhicules pour des travaux de création d'un itinéraire cyclable,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** à compter du 7 novembre 2024 et pour une durée de 21 jours, l'entreprise COLAS est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des travaux de création de d'un itinéraire cyclable,

**ARTICLE 2 :** le chemin rural (situé entre l'entreprise marteau et la route des écoles) sera fermé à la circulation

**ARTICLE 3 :** un alternat manuel avec signalisation B15/C18 sera mis en place route des écoles (au niveau de l'accès au chemin rural) (plan joint)

**ARTICLE 4 :** à l'approche du chantier ainsi que sur le chantier lui-même, la signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 5 :** Ce présent sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. le Maire de la commune,

M. le Commandant du groupement de GENDARMERIE de FRONTENAY ROHAN ROHAN,

M. le directeur du SDIS,

Mr Florian PROU

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Plaine-d'Argenson le 4 Novembre 2024



Jean-Michel PROU  
Maire de Plaine-d'Argenson



100 m

100 m

100 m

